

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7326455701

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7326455701>

Cette annonce a été mise en ligne le **19 avril 2023** sur **Agriculteur Normand-web**
Pour le département : **14 - CALVADOS**

*SAS GOUHIER-BOISSET-PEAN-THOUROUDE &
FOUCAULT
Notaires associés
12 Rue de Caen BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE
14740 THUE ET MUE*

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Jean-Michel BOISSET, notaire à THUE ET MUE (14740), le 14 avril 2023.

Dénomination : SCI BM

Forme : société civile immobilière

Siège social : 27 route de CAEN, ROTS (14980)

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevé, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location nue et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers en question, ainsi que la mise à disposition à titre gratuit d'un immeuble de l'actif social à un ou plusieurs de ses associés.

Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 1.000,00 EUR

Montant des apports en numéraire :

- Madame Manon BOUCE apporte la somme de SEPT CENT EUROS (700,00 EUR).
- Monsieur Sylvain BOUCE apporte la somme de CENT EUROS (100,00 EUR).

- Monsieur Clément LECHEVALIER apporte la somme de DEUX CENT EUROS (200,00 EUR).

Cession de parts et agrément :

- concernant la mutation entre vifs, toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

- concernant la mutation par décès, tout ayant droit, héritier ou légataire doit, pour devenir associé, obtenir l'agrément de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire hors la présence de ces dévolutaires.

Gérant : Madame Manon BOUCE, demeurant à ROTS (14980), 11 chemin de Franqueville.

La société sera immatriculée au RCS de CAEN.

Pour avis

Maître Jean-Michel BOISSET

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

